



Société Française de Microbiologie

Association reconnue d'Utilité Publique, Décret du 17 mai 1993 (J.O. n°119)

Paris, le 17/03/2021,

Conseil d'Administration
2019-2022

Président
G. Lina

Vice-Présidents
M. Bouix
J.-L. Herrmann

Secrétaire Générale
S. Burrel

Secrétaire Générale
Adjointe
M.-F. Lartigues

Trésorier
M. Federighi

Trésorier Adjoint
F. Laurent

Administrateurs
S. Alain
L. Andreoletti
J.-L. Bailly
J.-Ph. Bouchara
C. Burucoa
O. Dussurget
Ph. Glaser
Y. Héchard
S. Jarraud
M. Kempf
B. Lamy
S. Leroy
M. Lescat
L. Moulin
M. Solis

Communiqué

La Société Française de Microbiologie (SFM) souhaite apporter quelques précisions sur les communiqués émis concernant le VUI SARS-CoV-2 dérivé du clade 20C détecté en Bretagne (DGS Urgent du 15/03/2021).

DGS urgent 15/03/2021 - CONDUITE A TENIR VIS-A-VIS D'UN VARIANT A INVESTIGUER (DERIVE DU CLADE 20C) DETECTE POUR LA PREMIERE FOIS EN BRETAGNE et ses annexes 1-3 :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_32_cat_vui_derive_clade20c.pdf

Il faut être rassuré car ce variant est correctement détecté par les différents tests de RT-PCR actuellement commercialisés et disponibles et ce jusqu'à preuve du contraire. Le Centre national de référence (CNR) virus des infections respiratoires est d'ailleurs fortement impliqué dans la veille concernant le possible impact de la variabilité génétique virale sur la détection des différents variants de SARS-CoV-2.

La difficulté de mise en évidence de ce variant n'est pas associée aux mutations détectées dans les différents gènes viraux, notamment présentes dans la protéine virale de spicule (protéine S). Plusieurs kits commerciaux et diverses plateformes d'analyse ont d'ailleurs d'ores-et-déjà prouvé leur capacité à le détecter correctement dans les échantillons cliniques. En revanche, il semble qu'il existe une nécessité d'adapter la stratégie diagnostique car il a été observé que les cas d'infections par ce variant dérivé du clade 20C peuvent initialement se présenter avec une RT-PCR faiblement positive voire négative sur les prélèvements naso-pharyngés habituels.

L'hypothèse avancée actuellement est qu'il existerait une faible voire une absence de production virale au niveau naso-pharyngé du fait d'une multiplication virale préférentielle au niveau de l'oro-pharynx ou des voies respiratoires basses. Des études sont en cours pour mieux caractériser ces premières données. Les cas d'infections décrits ont d'ailleurs pu être parfaitement identifiés grâce à la réalisation de prélèvements respiratoires profonds (expectoration induite, aspiration trachéale, lavage broncho-alvéolaire ...) où ce variant a été correctement détecté par des kits de RT-PCR classiquement utilisés à ce jour au sein de laboratoires impliqués dans le dépistage/diagnostic de l'infection par le SARS-CoV-2.



Société Française de Microbiologie

Association reconnue d'Utilité Publique, Décret du 17 mai 1993 (J.O. n°119)

Conseil d'Administration 2019-2022

Président

G. Lina

Vice-Présidents

M. Bouix

J.-L. Herrmann

Secrétaire Générale

S. Burrel

Secrétaire Générale

Adjointe

M.-F. Lartigue

Trésorier

M. Federighi

Trésorier Adjoint

F. Laurent

Administrateurs

S. Alain

L. Andreoletti

J.-L. Bailly

J.-Ph. Bouchara

C. Burucoa

O. Dussurget

Ph. Glaser

Y. Héchard

S. Jarraud

M. Kempf

B. Lamy

S. Leroy

M. Lescat

L. Moulin

M. Solis

Ainsi, la définition de cas proposée par Santé publique France (SpF) et le CNR virus des infections respiratoires explique bien la nécessité d'élargir les prélèvements cliniques au-delà de la sphère naso-pharyngée chaque fois que possible pour augmenter la sensibilité du diagnostic par RT-PCR pour ces cas (se reporter aux annexes associées au DGS-urgent du 15/03/2021). Cette doctrine pourra évoluer au regard des connaissances sur ce variant et sa dynamique de diffusion.

Pr Gérard Lina

Président SFM

Dr Sonia Burrel

Secrétaire Générale SFM

Pr Sylvie van der Werf

Directrice CNR virus des infections
respiratoires - Institut Pasteur, Paris

Pr Bruno Lina

Directeur CNR virus des infections
respiratoires - CHU Lyon

Cc :

- Ministère de la Santé et des Solidarités / Olivier Véran
- Direction Générale de la Santé / Jérôme Salomon
- Haute Autorité de Santé / Dominique Le Guludec
- Santé publique France / Bruno Coignard